



REQU le
26 NOV. 2013

CONSEIL COMMUNAL DE GOUMOËNS

Procès-verbal No 14 - séance du 9 octobre 2013 -

Présidence : M. Claude Risch

Le Conseil communal s'est réuni sur demande de la Municipalité avec l'ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2013
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Informations sur l'adaptation du projet de la grande salle
- 7a) **Préavis municipal no 06/2013** relatif à l'arrêté d'imposition 2014
- 7b) Rapport de la commission des finances
- 8a) **Préavis municipal no 07/2013** relatif à la mise en séparatif des collecteurs EU et EC de Goumoëns
« Sur Fontaine »
- 8b) Rapport de la commission ad'hoc
- 8c) Rapport de la commission des finances
9. Réponse de la Municipalité au postulat Marine Laforge
10. Propositions individuelles
11. Divers

M. Claude Risch, Président, ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue à l'assemblée et passe sans attendre la parole à la secrétaire pour le point 1) :

1. Appel

Mesdames et Messieurs Beerens Yves, Bezençon Cyril, Bolomey Françoise, Gulizia Rosina, Joseph Véronique et Miazza Raphaël se sont excusés. M. Michel Glauser est absent. Membres présents : 28.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président fait remarquer que le bureau du Conseil a omis de nommer et convoquer une commission relative au point 9 de l'ordre du jour. Il propose de le reporter à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil communal. Il n'y a pas d'avis contraire.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2013

Chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 26 juin 2013 avec la convocation du jour. La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis au vote à main levée. Il est accepté à l'unanimité, sauf une abstention.

4. Communications du bureau

Le Président fait part à l'assemblée des dernières activités du Bureau :

- Votations du 22 septembre 2013
- Étude du nouveau règlement du Conseil en raison de l'entrée en vigueur au 1^{er} juillet dernier de la nouvelle Loi sur les communes. Le Bureau se réunira le 24 octobre prochain pour une proposition de règlement qui consiste en grande majorité à du toilettage. Le projet de règlement sera soumis au Législatif, pour approbation.
- Le 30 octobre prochain aura lieu un Forum des législatifs et des exécutifs au collège des Trois Sapins à Echallens pour de plus amples informations sur la nouvelle Loi sur les communes.

5. Communications de la Municipalité

Madame Claudia Jaquier donne les informations suivantes :

- Cimetière : de petites réparations de plates-bandes vont être effectuées
- PC et SDIS : intervention majeure lors de l'incendie du manège à Echallens
- Recrutement pompiers : le 7 novembre prochain à Echallens à 19h30.
- Ordures ménagères : suite à un contrôle effectué le 30 septembre dernier, il a été constaté qu'aucun sac noir n'avait été mis en bordure de route.

M. Nicolas Dutruy :

- Forêt : un audit va prochainement avoir lieu (tous les 4 ans)
- Martelage : va également avoir lieu ces prochains temps.

M. Pascal Jaermann :

- Voirie : M. Jean-René Romanens a dû subir une intervention à la main et est arrêté quelques semaines. Son collègue M. Perret s'est fissuré une côte mais a repris le travail.

M. Laurent Vulliamy :

- Donne quelques explications sur le décompte des travaux d'équipements des parcelles Pré Baillif, Carillon, Pré de Cure. Pour rappel les travaux ont débuté le 29 avril et se sont terminés le 15 juillet 2013. Le coût des travaux reste dans le budget prévu par le préavis de Fr. 463'300.00. Au moyen du rétro projecteur, le Municipal informe l'assemblée que la réserve prévue a été utilisée d'une part pour des problèmes de terrain (rencontre de molasse) et, d'autre part, pour un remplacement imprévisible de conduite.

6. Informations sur l'adaptation du projet de la grande salle

M. Nicolas Dutruy prend la parole et rappelle en quelques mots le projet initialement prévu. En raison du coût important des travaux précités et du projet de construction par l'ASIRE de nouveaux locaux scolaires, l'ensemble a été repensé par la Municipalité. Les postes qui ont subi le plus de modifications sont les suivants :

Chauffage : le chauffage de la grande salle sera provisoirement assuré par une chaudière à gaz. Le chauffage à plaquettes décidé à l'époque par le Conseil général de Goumoens-la-Ville sera réalisé dans le cadre de la construction du nouveau collège. Ceci évitera la reprise en sous œuvre de la grande salle. Le chauffage à gaz de la grande salle servira d'appoint pour le futur chauffage à plaquettes. Cette installation aurait de toute façon été nécessaire pour l'été (chauffage de l'eau) et l'entre-saison.

Grande salle : l'économie réalisée pour le chauffage permettra un plus grand investissement dans l'équipement de la grande salle (sono, sol, aménagement de la scène, changement du mobilier, etc.).

Toiture : mêmes travaux que prévus, éventuellement pose de panneaux solaires.

Le coût des travaux ainsi prévus se monterait à Fr. 3'250'000.00 hors réserves, en lieu et place de Fr. 3'512'000, y.c. Fr. 500'000.00 de réserves prévues dans le préavis voté par le Conseil.

Le bureau d'architecture reste le même. Etant donné qu'il n'y a aucune modification extérieure, le nouveau projet n'est pas soumis à une nouvelle enquête publique et les travaux pourraient débuter au milieu du mois de janvier 2014.

M. Jean-Daniel Moix s'exprime au nom de la commission des finances et trouve ce projet plus équilibré.

M. Philippe Jamain relève qu'au départ il n'était pas question de poser des panneaux solaires. M. Dutruy rétorque que si le gaz est posé sous la grande salle, 20% d'énergie renouvelable doit faire partie du projet, d'où le choix de panneaux solaires.

M. Staub souligne que le chauffage à plaquettes de bois avait été largement plébiscité par le Conseil. De plus, le coût du nouveau projet est le même que l'ancien mais des éléments significatifs ont été retirés du nouveau projet (cantine, ascenseur, chauffage, mezzanine).

M. le Syndic répond que le projet de chauffage est simplement différé dans le temps. Il sera posé lors de la construction des bâtiments scolaires, le gaz ne constituant qu'un appoint, utile dans cet intervalle. A ce sujet, M. Fritz Aeschbach fait remarquer qu'en raison des nouvelles technologies et des problèmes rencontrés avec des chauffages à pellets, il y aurait avantage à chauffer l'entier des bâtiments avec le gaz !

Suivent quelques questions et remarques auxquelles répond le Municipal responsable, en précisant qu'il n'y a encore eu aucune adjudication.

Le Président prend la parole et précise à ce stade des discussions que le Conseil n'a pas à voter ce soir sur ce projet qui n'a pas fait l'objet d'un nouveau préavis. Il ajoute qu'il s'agit là d'informations de la part de la Municipalité. Etant donné qu'il n'y a plus de remarques de la part des Conseillers, il encourage l'Exécutif à aller de l'avant dans ces travaux de rénovation, dans les limites fixées par le préavis initial.

7a) **Préavis municipal no 06/2013** relatif à l'arrêté d'imposition 2014

et

7b) **Rapport de la commission des finances**

M. le Syndic prend la parole et lit le préavis municipal étant donné que celui-ci n'a été transmis aux membres du Conseil qu'en début de séance.

A l'instar des années précédentes, le constat est le même, soit d'importantes augmentations pour les mêmes postes du budget (notamment sécurité et facture sociale).

Le préavis municipal conclu par une proposition d'augmentation de 6 points d'impôt du revenu fiscal portant ainsi le taux à 77.0. L'Exécutif estime que pour garantir une bonne gestion du patrimoine communal, assumer les investissements et faire face aux obligations des charges dictées par l'Etat, une telle augmentation est nécessaire.

M. le Président passe la parole à la commission des finances. M. Alexandre Vincent fait lecture du rapport de dite commission qui soutient le préavis municipal. Elle constate que les deux exercices précédents ont conclu avec un déficit d'env. Fr. 200'000.00 par an. Il apparaît par conséquent évident à la commission des finances d'augmenter le taux d'imposition de 6 points, soit de le porter à 77.0 en ce qui concerne :

- Les impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques, ainsi que l'impôt spécial dû par les étrangers.
- L'impôt sur le bénéfice et l'impôt sur le capital des personnes morales.
- L'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise.

M. le Président ouvre la discussion.

Quelques conseillers prennent la parole et constatent que le taux proposé représente une augmentation de 10% ce qui est énorme !

M. le Syndic souligne qu'au vu du projet de budget 2014, sans augmentation d'impôts, le déficit serait de l'ordre de Fr. 156'000.00. Et il faudrait également penser à amortir.

M. Jean-Daniel Moix ajoute que si on analyse le budget, il faudrait augmenter les impôts non pas de 6 points mais de 10 (3 seulement pour la grande salle) !

M. le Président met au vote le préavis municipal no 06/2013 relatif à l'arrêté d'imposition 2014 : avec 16 oui, 8 non et 2 abstentions le préavis est accepté. Le taux d'imposition pour l'année 2014 sera de 77.00.

8a) **Préavis municipal no 07/2013** relatif à la mise en séparatif des collecteurs EU et EC de Goumoëns « Sur Fontaine »

et

8b) Rapport de la commission ad'hoc

8c) Rapport de la commission des finances

Le préavis municipal a été envoyé aux conseillers avec la convocation. Le plan des tracés est présenté au moyen du rétro projecteur et les explications détaillées sont données par M. Laurent Vulliamy, Municipal responsable. Notons que la variante « bord de chaussée » a été retenue par rapport à la variante « plein champs », afin notamment d'assainir la descente du chemin Pierre aux Oies lors de fortes précipitations.

M. le Président passe la parole à M. Michel Schuler, rapporteur de la commission ad'hoc, commission composée également de M. Yves Beerens et de Mme Séverine Maison. En conclusion, la commission propose aux membres du Conseil d'approuver le préavis municipal et d'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt de Fr. 300'000.00 pour équiper la parcelle en question. Toutefois elle regrette que les chiffres du préavis se basent sur une prévision financière au lieu d'un montant d'offre rentrée. En effet, la différence entre la prévision et la meilleure offre s'élève à Fr. 12'000.00 auxquels s'ajoutent deux arrondis de Fr. 4'000.00 et Fr. 9'000.00. Si l'on tient compte d'une réserve de Fr. 18'000.00 c'est une provision de Fr. 43'000.00 que l'on peut constater au final.

Suit la lecture du rapport de la commission des finances, par M. Giuseppe Cusanelli. Elle souligne que la participation financière des propriétaires privés telle que calculée correspond aux conventions. La participation de la commune sera elle en réalité de l'ordre de Fr. 55'536.60 car le montant mentionné dans le préavis n'incluait pas les Fr. 20'000.00 estimatifs de conduite d'eau potable.

En conclusion, la commission des finances propose au Conseil communal d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 300'000.00 pour les travaux en question et de financer cette dépense par un emprunt auprès de l'établissement bancaire de son choix. La commission des finances profite de rappeler son souhait de disposer d'un document détaillant les liquidités que la commune détient, mis en parallèle avec les montants engagés dans les différents préavis et l'utilisation de ces dits montants.

Le Président constate que les deux commissions vont dans le même sens que le préavis municipal et ouvre la discussion.

M. Laurent Vulliamy répond aux questions, notamment sur le montant de la réserve qui, au vu du précédent chantier, doit être tout de même assez conséquente (carrotages, etc.). M. le Syndic ajoute qu'un carottage coûte env. Fr. 5'000.00.

Mme Doris Marguerat demande si le ch. de Pierre aux Oies sera élargi ? La réponse est négative au vu du coût des travaux.

Les questions étant épuisées, le Président met au vote le préavis municipal, qui est accepté à l'unanimité, en comptant deux abstentions.

9. Réponse de la Municipalité au postulat Marine Laforge

Ce point est reporté et fera partie de l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 11 décembre 2013.

10. Propositions individuelles

Ce point tombe faute de matière.

11. Divers

Concernant l'entretien des forêts, M. Pierre Turin constate que celles de Goumoens-le-Jux n'ont pas été nettoyées et demande si le nécessaire peut être fait à l'avenir avant la date du 1^{er} juillet (surtout pour les chardons).

M. Daniel Freiermuth demande quand la taxe forfaitaire pour les déchets va être facturée. Mme Claudia Jaquier répond que la boursière a rendez-vous demain avec OFISA pour la programmation.

La discussion n'étant pas demandée et l'ordre du jour épuisé, le Président clôt les débats à 22h35, en rappelant que la prochaine séance du Législatif est prévue le 11 décembre prochain, celle initialement prévue le 30 octobre étant annulée.

Le Président:

La Secrétaire: